

L'avortement à l'ordre du jour de la Cour Suprême



Article rédigé par *Le Salon Beige*, le 30 mars 2021

Source [Le Salon Beige] La Cour Suprême américaine [étudie](#) l'affaire *Dobbs c. Jackson Women's Health Organization* depuis le mois de septembre, sans qu'aucune décision n'ait encore été prise par les juges. Elle a déjà « été examinée huit fois lors des audiences » de la Cour et chaque fois « laissée de côté ». Cela « signifie probablement que moins de quatre juges ont jusqu'à présent voté pour se saisir de l'affaire ».

Celle-ci est issue de l'adoption en 2018 par le Mississippi d'une législation interdisant l'avortement après 15 semaines de grossesse. Plusieurs tribunaux ont jugé que cette loi contredisait l'arrêté historique *Roe v. Wade* dépénalisant l'avortement aux Etats-Unis depuis 1975. Le procureur général du Mississippi, Lynn Fitch, a fait appel devant la Cour suprême, dans l'espoir que celle-ci, devenue conservatrice depuis les trois nominations de Donald Trump, remette en cause la dépénalisation. Lynn Fitch voit dans l'affaire *Dobbs* un « véhicule idéal » pour « revoir et clarifier les aspects les plus obscurs de *Roe* », en particulier la définition de la « viabilité ». « Nous espérons que la Cour suprême profitera de cette occasion pour agir – elle ne peut pas se permettre de faire l'impasse sur cette question plus longtemps », a déclaré Mallory Quigley, vice-présidente de la communication de la Susan B. Anthony List, une importante organisation pro-vie.

Depuis le début de l'année 2021, plus de 500 lois différentes ont été déposées dans les Etats américains avec l'objectif de limiter les possibilités légales d'avortement.